

Chers parents,

Notre équipe **APEL Jeanne d'Arc** est heureuse de vous retrouver ou de vous accueillir pour cette nouvelle année scolaire !

L'**APEL**, c'est localement une équipe de parents bénévoles qui participent concrètement à la vie de l'établissement : *accueil des parents, représentation au conseil d'établissement et à l'OGEC, coordination des parents correspondants, participation financière aux projets éducatifs et pédagogiques, organisation d'évènements festifs, aide aux familles...*

C'est aussi la plus importante association nationale de parents d'élèves, avec près d'un million de familles adhérentes. A ses différents échelons (établissement, département, académie et national), l'Apel vous propose un ensemble de services, détaillés sur le site www.apel.fr et un certain nombre d'informations vous sont relayées par le magazine "Famille et Education" que vous recevrez chez vous.

A l'école, nous mettons en œuvre divers évènements pour récolter des fonds (tombola, kermesse, marché de Noël...) et avons également recours à des subventions, mais les adhésions restent la source principale de soutien à toutes nos actions au bénéfice des enfants et des familles.

C'est aussi un signe fort d'encouragement à continuer à nous investir dans notre engagement.

C'est pourquoi nous comptons sur votre adhésion !

Celle-ci vous est proposée sous la forme d'une cotisation volontaire d'un montant de 22 € par famille.

Ainsi l'**adhésion de 22€ (une par famille)** se décompose en plusieurs parts :

- 14,50€ reversés aux différentes composantes de l'APEL (départementale, académique et nationale).
- 7,50€ qui restent à l'APEL Jeanne d'Arc pour soutenir les projets de l'établissement et nos actions.

COMMENT EXPRIMER VOTRE CHOIX :

CAS 1 : Vous souhaitez adhérer à l'Apel : vous n'avez aucune démarche à effectuer, la cotisation apparaîtra sur la facture de l'école qui vous parviendra en Septembre. (Une seule adhésion pour l'ensemble de la fratrie)

CAS 2 : Vous cotisez pour les parts départementale, académique et nationale dans un autre établissement privé du diocèse : vous ne versez donc que la part restant à l'Etablissement, soit 7,50 €, pour bénéficier des aides financières de l'Apel Jeanne d'Arc.

CAS 3 : Vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL : votre enfant ne bénéficiera sur l'année scolaire d'aucune aide financière de l'Apel sur les projets individualisés.

Quelque soit le cas , merci de renseigner le papillon ci-après.

Pour toute question, pour les parents qui souhaiteraient nous aider lors de l'organisation d'évènements, régulièrement ou très ponctuellement, nous sommes joignables à l'adresse suivante : apel.jda13330@gmail.com

En vous remerciant d'avance pour votre soutien,

A très bientôt !

L'équipe APEL Jeanne d'Arc

IMPORTANT : Papillon à retourner à l'établissement au plus tard le lundi 9 Septembre 2024

Nom, Prénom du responsable de famille :

Nom, Prénom(s) et classe(s) du ou des enfants :

- Je choisis d'adhérer à l'APEL.
- Je cotise déjà pour les parts départementale, académique et nationale dans l'établissement catholique (autre que Jeanne d'Arc) suivant _____ et réglerai 7,50 euros pour la part établissement (ne pas faire de chèque, ce sera intégré dans la facture globale de l'école)
- Je choisis de ne pas adhérer à l'APEL.

Date et signature